



Investissements d'Avenir Appel à Manifestation d'Intérêt

"Autonomie : vieillissement et situations de handicap"

Date de clôture de l'appel à manifestation d'intérêt
28/03/2022 à 11h CET

Adresse de consultation de l'appel
<https://anr.fr/AMI-AVH-2021-2026>



RESUME

Le gouvernement a confié au CNRS le pilotage scientifique d'un Programme Prioritaire de Recherche (PPR) sur l'autonomie, financé à hauteur de 30 millions d'euros sur la période 2021 - 2026. L'ambition de ce programme est de contribuer au renforcement des structures de recherche sur tous les domaines liés à l'autonomie en privilégiant quelques défis principaux.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) porte sur les deux derniers défis (défi 3 et défi 4 du PPR). Il vise à susciter des recherches qui, d'une part, éclairent les disparités de situation et d'expérience d'entrave à l'autonomie et d'autonomisation (défi 3), éclairage à penser, d'autre part, en articulation étroite avec une réflexion sur la conception, la réception et les usages des dispositifs et expérimentations innovants en matière d'autonomie (défi 4). Il est attendu des répondants et des futurs consortia à venir une mise en commun originale des savoirs issus d'horizons disciplinaires variés. Les lettres d'intention doivent parvenir pour le 28/03/2022 et feront ensuite l'objet d'un travail de rapprochement des équipes intéressées dans le cadre d'ateliers thématiques entre mai et juin 2022, en vue d'un Appel à Projets (AAP) portant sur les défis 3 et 4 qui sera doté d'une enveloppe de 19 millions d'euros.

DATES IMPORTANTES

CLOTURE DE L'AMI

Les éléments du dossier de soumission (voir § 2 « Modalités de soumission ») doivent être déposés sous forme électronique, impérativement avant :

LE 28/03/2022 à 11h00 CET

sur le site :

<https://investissementsdavenir.agencerecherche.fr/ami-avh/accueil.php>

CONTACTS

ami-avh@anr.fr

CHARGÉE DE PROJETS SCIENTIFIQUES : Marion Patte

RESPONSABLE DE PROGRAMME : Michel Isingrini

Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document et les instructions disponibles sur le site de soumission des dossiers :
<https://investissementsdavenir.agencerecherche.fr/ami-avh/accueil.php>

Pour toute question : ami-avh@anr.fr

SOMMAIRE

1	CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'AMI	5
1.1	CONTEXTE	5
1.2	OBJECTIFS DE L'AMI.....	5
2	MODALITES DE SOUMISSION.....	9
2.1	CONTENU DES LETTRES D'INTENTION.....	9
2.2	PROCEDURE DE SOUMISSION	10

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'AMI

1.1 CONTEXTE

Après avoir été annoncé par le président de la République le 11 février 2020, lors de la Conférence Nationale du Handicap (CNH), le gouvernement a confié au CNRS le pilotage scientifique d'un Programme Prioritaire de Recherche (PPR) sur l'autonomie, financé à hauteur de 30 millions d'euros sur la période 2021-2026, réalisé en liaison étroite avec la communauté nationale de recherche et dont l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) est l'opérateur dans le cadre des Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA).

Un conseil scientifique pluridisciplinaire de 16 membres issus d'une diversité d'établissements et un Comité consultatif regroupant des experts étrangers, des représentants des parties prenantes et des personnalités qualifiées suivent la mise en œuvre de ce programme.

L'ambition de ce programme est de contribuer au renforcement des structures de recherche sur tous les domaines liés à l'autonomie en privilégiant quelques défis principaux. La priorité est de mobiliser les ressources du PPR pour renforcer les équipes et les infrastructures pour la recherche dans ces domaines.

Quatre grands défis scientifiques ont été identifiés, que les actions mises en œuvre sur la période 2021-2026 devront éclairer :

- Défi 1 : définir l'autonomie et les modalités de sa compréhension et de sa mesure ;
- Défi 2 : étudier la conception des politiques publiques en matière d'autonomie à l'échelle nationale et internationale ;
- Défi 3 : interroger les situations et expériences d'autonomisation et d'entrave à l'autonomie ;
- Défi 4 : étudier la conception, la réception et les usages des dispositifs et expérimentations innovants (qu'ils soient technologiques, sociaux, organisationnels, etc.) en matière de compensation, suppléance, d'adaptation de l'environnement et d'accompagnement humain des personnes en vue de leur autonomie.

Les défis 1 et 2 ont fait l'objet d'un premier appel à projets intitulé « Autonomie : vieillissement et situations de handicap » lancé en 2021 par l'ANR¹. **Les défis 3 et 4 font l'objet de cet appel à manifestation d'intérêt puis d'un appel à projets qui sera lancé en 2022.**

1.2 OBJECTIFS DE L'AMI

Cet appel à manifestation d'intérêt est organisé en deux temps.

Les chercheurs et chercheuses², consortia académiques ou construits sur un partenariat avec des acteurs non académiques du domaine **sont invités à envoyer une lettre d'intention pour le 28/03/2022.**

Sur la base de ces lettres d'intention, un comité d'organisation sera ensuite chargé de mettre en place des ateliers pour animer les communautés, favoriser les échanges interdisciplinaires et faciliter la formation de consortia dans l'optique du lancement d'un Appel à Projets en 2022 sur la base des défis 3 et 4 qui visera le financement de projets de recherche. Ces ateliers seront également l'occasion de faciliter les interactions entre chercheurs, les échanges interdisciplinaires et les interactions entre tous

¹ Pour plus d'informations sur cet appel à projets, consultez [la page dédiée sur le site de l'ANR](#).

² La coordination du futur projet doit être assurée par un chercheur ou une chercheuse du domaine académique.

les acteurs du champ de l'autonomie. Quatre à huit ateliers sont prévus entre mai et juin 2022. Des ponts pourront être ainsi proposés entre les équipes soumettant des projets dans le cadre des défis 3 et 4.

Au stade des réponses à l'AMI, des propositions ou des projets, finalisés ou non, s'inscrivant dans des approches interdisciplinaires sont particulièrement attendus : plus qu'un simple empilement des approches disciplinaires, est recherchée une réelle collaboration, tout au long du projet de recherche, visant à identifier et mettre en œuvre les apports de chaque discipline au projet. Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse donc, sans a priori, à toutes les communautés scientifiques en mesure de répondre à l'un ou aux deux défis proposés. La pertinence, la cohérence et la complémentarité des équipes ou réseaux d'équipes devront être recherchées.

Les projets seront mis en œuvre par un consortium d'équipes : au stade de cette manifestation d'intérêt, les partenaires du consortium doivent être identifiés ou recherchés. En fonction des réponses obtenues et afin d'augmenter les synergies, les ateliers qui suivront cet appel à manifestation d'intérêt du défi 3 et du défi 4 pourront mettre en connexion les équipes correspondantes, que ce soit à l'intérieur de chaque défi ou entre les deux.

Les candidats devront disposer d'un noyau central de ressources, d'équipements et de compétences en adéquation avec l'ambition du projet proposé. Le coordinateur du projet devra être reconnu pour ses travaux de recherche antérieurs (doctorat, publications etc.). Il devra démontrer sa capacité à faire travailler en synergie l'ensemble des acteurs du projet. Les propositions devront être originales et avoir une solide base scientifique.

Les manifestations d'intérêt devront porter sur l'un ou l'autre, ou bien les deux défis suivants :

DEFI 3 : INTERROGER LES SITUATIONS ET EXPERIENCES D'AUTONOMISATION ET D'ENTRAVE A L'AUTONOMIE

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) associé à ce défi 3 vise à identifier les forces de recherche susceptibles de se mobiliser sur des questions scientifiques originales permettant une approche interdisciplinaire de la diversité des situations et des expériences de l'autonomie, mais aussi des entraves à l'autonomie, pour en comprendre les dynamiques spécifiques, notamment dans une visée prospective.

Sans caractère limitatif sur les thématiques et approches scientifiques, mais en encourageant les projets interdisciplinaires et les projets favorisant des partenariats innovants entre acteurs académiques et parties prenantes du champ de l'autonomie (personnes concernées, associations gestionnaires, associations représentatives, collectivités territoriales, caisses de sécurité sociale, acteurs de la décision publique, etc.), les réponses devront apporter un éclairage descriptif, comparatif, compréhensif, et prospectif sur les disparités des situations et des expériences d'entrave à l'autonomie et d'autonomisation. Il s'agit de penser l'autonomie en contexte, en prenant en compte ce qui dans les transformations des configurations de vie (environnements micro – meso – macro, physiques, technologiques et sociaux) est susceptible d'entraver/de faciliter l'autonomie et/ou d'en façonner les expériences.

Comment la diversité et les disparités des situations et expériences passées et contemporaines d'in/capacitation de populations diversifiées peuvent-elles être identifiées et analysées pour en comprendre les dynamiques spécifiques ?

Comment ces analyses peuvent-elles nourrir une vision prospective des dispositifs et processus à favoriser et des dispositifs et processus à éviter ?

Comment comprendre les différents usages, les non-usages et refus des dispositifs technologiques de soutien à l'autonomie, et les différentes formes de recours, de non-recours ou les refus des dispositifs d'accompagnement humain en fonction des configurations de vie des populations et/ou des personnes concernées ?

Comment les politiques publiques sont-elles reçues par les usagers, notamment quelles sont leurs conséquences sur les situations et les expériences d'autonomie ?

L'enjeu principal est de réaliser une **analyse interdisciplinaire** de ces questions, avec une visée à la fois descriptive, compréhensive et prospective, qui permette de penser en termes de prévention et d'aménagement futur des milieux de vie. Il s'agit d'étudier les expériences contemporaines d'entrave à l'autonomie, que celles-ci soient liées à des facteurs externes aux individus (configurations environnementales impliquant les conditions de vie et d'emploi ; l'habitat ; les équipements publics et privés ; le paysage associatif etc.) ou à des facteurs liés à l'individu ou incarnés (aléas de la naissance ; maladies invalidantes ; accidents ; transitions d'âge ; générations ; sexe et genre ; difficultés physiques, cognitives, relationnelles...). Il peut s'agir également d'étudier la façon dont les configurations environnementales conditionnent les réponses individuelles (cognitives, morales et émotionnelles) aux aléas. Les résultats doivent permettre une compréhension approfondie des situations et des expérimentations en cours ou déjà menées, et aboutir à une modélisation des situations d'entrave à l'autonomie, ou de maintien et de (re)construction de l'autonomie, en contexte.

A l'instar des réflexions qu'a imposées au décideur public le fait d'*adapter la société au vieillissement* ou *la défense d'une accessibilité universelle*, il s'agit ici de relever le défi pour la recherche de penser les situations et expériences d'autonomie et/ou de perte d'autonomie dans la société contemporaine et dans la société de demain, en s'appuyant sur les données disponibles, et en prenant en compte à la fois les mutations en cours et les inerties/résistances présentes dans ce processus de changement.

Les situations et expériences seront analysées comme des dispositifs/assemblages impliquant des éléments hétérogènes, acteurs humains et non humains (objets techniques, animaux domestiques, normes, procédures, instruments d'intervention, politiques...) en s'attachant à décrire le rôle de chacun et leurs multiples interactions dans le processus qui conduit à la capacitation/incapacitation. Ces lectures prendront en compte les effets des catégories institutionnelles établies (catégories d'âge, catégories administratives de l'autonomie dite fonctionnelle, étiquetage sectoriel – vieillissement – handicap – catégories médicales des maladies et déficiences etc.) en fonction des situations étudiées. Les contextes (sociohistorique, économique, politique...) de leur conception et de leur mise en œuvre seront pris en compte.

Chaque consortium interdisciplinaire se concentrera sur un ensemble de situations et d'expériences relevant d'un ou plusieurs champs spécifiques, en dressera un état des lieux et s'engagera dans une analyse comparative des plus représentatifs d'entre eux en veillant à ne pas écarter les situations et expériences qui n'ont pas abouti ou qui se sont soldées par un échec.

Ces analyses peuvent, par exemple, porter sur des champs particuliers comme :

- La limitation des mobilités et des déplacements et la perte d'autonomie : comparaisons territoriales
- L'autonomie décisionnelle : diversité des dispositifs de soutien et de facilitation
- L'autonomie et la vie domestique et quotidienne : habitat individuel, collectif, partagé, protégé...
- La vie autonome, la communication et l'isolement

- L'autonomie et ses rythmes : temporalités, mondes sociaux et modes de vie
- Etc.

Il s'agit *in fine* de proposer, à des fins d'aide à la décision publique, des dispositifs efficaces pour la conception et l'implémentation de nouvelles solutions environnementales, techniques et humaines (ces solutions étant l'objet du défi 4).

Mots-clés (non exhaustifs) : situations d'autonomie – situations de handicap – situations de participation sociale ; facilitateurs et obstacles à l'autonomie ; processus de capacitation / incapacitation ; expériences personnelles / expériences collectives de la vie autonome ; discrimination/ non-discrimination ; usages / non usages / refus des dispositifs technologiques ; recours / non recours / refus des dispositifs d'accompagnement humain ; dynamiques de l'autonomisation / dynamiques de réduction de l'autonomie dans les parcours de vie ; prévention de la perte d'autonomie ; conditions sociales de la quête d'autonomie ; rapport à l'Etat, application de la loi, aspects juridiques ; injonctions à l'autonomie décisionnelle selon les âges ; valeurs morales / conduite de la vie ; isolement relationnel, isolement matériel ; dispositifs de soutien à l'autonomie / dispositifs technologiques et accompagnement humain / intégration-appropriation des technologies dans les expériences de participation sociale ; conception et implémentation des innovations sociotechniques et transformations des situations et expériences de vie : approche diachronique / longitudinale ; technologies pour le soutien à l'autonomie / dépendances technologiques / technologies handicapantes ; accès aux droits ; inégalités sociales ; conditions de vie.

DEFI 4: ETUDIER LA CONCEPTION, LA RECEPTION ET LES USAGES DES DISPOSITIFS ET EXPERIMENTATIONS INNOVANTS (QU'ILS SOIENT TECHNOLOGIQUES, SOCIAUX, ORGANISATIONNELS, ETC.) EN MATIERE DE COMPENSATION, SUPPLEANCE, D'ADAPTATION DE L'ENVIRONNEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT HUMAIN DES PERSONNES EN VUE DE LEUR AUTONOMIE

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) associé à ce défi 4 vise à identifier les forces de recherche susceptibles de se mobiliser pour la prévention de la perte d'autonomie comme pour la conception de solutions, de dispositifs ou d'agencements innovants susceptibles de favoriser l'autonomisation de personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie en raison de l'avancée en âge. Il s'agira également d'en analyser la réception et les usages et d'évaluer leur impact (gain en termes de réduction des handicaps, préservation et activation de l'autonomie, utilité pour la population générale).

Les dispositifs et expérimentations innovants qui sont visés par cet appel à manifestation d'intérêt et par l'appel à projets qui suivra, peuvent concerner divers domaines et activités de la vie sociale (par exemple l'autonomie pour communiquer, se déplacer, prendre soin de soi au quotidien, etc.). Ces dispositifs et expérimentations peuvent être technologiques, numériques, organisationnels, impliquer un accompagnement humain ou viser l'aménagement de l'environnement.

Les projets proposés, vecteurs de solutions, seront portés par des consortia réunissant des acteurs académiques de différentes disciplines de recherche (ingénierie, numérique et sciences des données, sciences de l'environnement, biologie, sciences humaines et sociales, etc.) ainsi que des usagers, des acteurs de la vie professionnelle, des secteurs sanitaire et médico-social, de la vie économique et de la société civile (start-up, living labs, associations, caisses de retraite, etc.).

Les projets attendus pourront concerner des dispositifs et expérimentations innovants :

- Attachés directement à la personne en situation de handicap, à la personne en situation de perte d'autonomie, ou à ses aidants. Ils concerneront les technologies, approches numériques,

les dispositifs d'accompagnement humains, etc., visant la suppléance ou la compensation d'une ou plusieurs fonctions, qu'elles soient motrices, sensorielles ou cognitives ;

- Agissant sur l'interaction entre la personne et ses environnements physiques et sociaux en favorisant l'expression de formes d'autonomie à différentes échelles (domicile, quartier, ville, territoire, etc.) ;
- Agissant sur l'environnement lui-même à partir de différents domaines et services (urbanisme, architecture, transport et mobilités, travail, école, loisirs et culture, etc.), ainsi que sur les liens entre ces environnements ;
- Visant des conséquences de la perte d'autonomie et/ou du handicap (par exemple : difficulté de locomotion, d'accès à des services, etc.), ou de portée plus universelle permettant une meilleure intégration à la vie sociale (par exemple : outils d'aide à la communication) et la prévention de cette perte d'autonomie.

Ces éléments ne sont pas exhaustifs et toute approche innovante, sociale, technologique ou systémique de l'autonomie sera prise en considération, qu'elle soit fondée sur des expériences réussies ou non, leur analyse permettant alors de progresser.

Mots-clés (non exhaustifs) : acceptabilité, accessibilité, accompagnement, adaptabilité, affordance, agencement, aménagements raisonnables, apprentissage, assistance, autonomie, autonomisation, capacitation / incapacitation, capteurs, cognition, compensation, conception pour tous / universal design, confidentialité, cybersécurité, dispositifs, dispositifs technologiques, environnement, facilitation, gestion des données, habitat intelligent, IA, inclusion, interactions sociales, motricité, numérique, objets connectés, participation sociale, perception, prévention, problèmes cognitifs, réalité virtuelle, recherche opérationnelle, recours / non-recours, réseau, robotique, robotique sociale, sécurité, soutien, stimulation, suppléance, système, téléassistance, troubles psychiques, usages / non-usages, ville intelligente.

2 MODALITES DE SOUMISSION

2.1 CONTENU DES LETTRES D'INTENTION

La lettre d'intention de 3 pages au maximum (hors annexe, taille de police minimum : 11, Times New Roman ou équivalent et interligne 1.15) devra préciser les informations suivantes :

- Titre et mots-clés ;
- Identité, discipline, laboratoire et établissement d'appartenance du coordinateur ou de la coordinatrice ;
- Partenaires identifiés ou, à défaut, le(s) type(s) de partenaire(s) recherché(s) ;
- Présentation de l'objet de recherche ou de la question scientifique ;
- Description de l'originalité de l'approche et pertinence de la méthode utilisée ;
- Description des attentes et des modalités de travail interdisciplinaires ;
- Description des moyens et des outils déployés (ou à déployer) dans le dispositif de recherche ;
- Le cas échéant : résultats préliminaires ;
- Annexes : 5 publications dans le champ de l'appel du coordinateur, de la coordinatrice ou de l'équipe.

2.2 PROCEDURE DE SOUMISSION

La lettre d'intention devra être transmise par le coordinateur du projet (SOUS FORME ELECTRONIQUE impérativement) :

- Avant la date de clôture indiquée à la première page du présent appel à manifestation d'intérêt,
- Sur le site web de soumission.

Seule la version électronique de la lettre d'intention présente sur le site de soumission à la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt est prise en compte pour l'analyse.

Afin d'accéder au site web de soumission, il est indispensable d'obtenir au préalable l'ouverture d'un compte (identifiant et mot de passe). Un accusé de réception, sous forme électronique, sera envoyé au coordinateur du projet lors du dépôt du document.

ANNEXE : DEFINITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DES PROJETS

Etablissement coordinateur : doté de la personnalité morale, il est l'interlocuteur privilégié de l'ANR pour les aspects administratifs. Il est responsable de la mise en place et de la formalisation de la collaboration entre les Etablissements partenaires, de la production des livrables du projet, de la tenue des réunions d'avancement et de la communication des résultats. Il s'appuie pour cela sur un Coordinateur du projet. Il signe la convention attributive d'aide avec l'ANR et reçoit l'aide attribuée au projet.

Coordinateur du projet : il s'agit de la personne physique qui assure la coordination scientifique et technique du projet pour le compte de l'Etablissement coordinateur. Il est l'interlocuteur privilégié de l'ANR.

Partenaire : unité de recherche d'un organisme de recherche, d'une université, ou d'une entreprise, d'un service d'un établissement de santé, EPSCP, etc. partie prenante au projet. Chacune des unités partenaires désigne en son sein un correspondant scientifique et technique, interlocuteur privilégié du Coordinateur du projet.

Etablissement partenaire : université, organisme de recherche ; établissement de santé, APSCP, etc. tutelle d'une unité partenaire et affectant des moyens à l'unité partenaire, ou entreprise dont dépendent une unité partenaire.